

1. EDITORIAL

La fusion des départements 67 et 68 en CeA en janvier 2021 a amené des questionnements sur le fonctionnement des SAVS sur l'ensemble du territoire. Le SAVS 68 a participé à plusieurs rencontres inter-SAVS en vue de transmettre à la CeA des propositions pour aller vers une harmonisation des pratiques et du cadre d'exercice des différents services.



Parallèlement, le SAVS 68 a proposé à la MDPH d'élargir son secteur d'intervention à une partie du quartier Ouest de Colmar, afin de contribuer aux côtés du SAVS de l'APBA à l'absorption des demandes d'accompagnements sur ce secteur. Par ailleurs, le SAVS 68 a mis en œuvre plusieurs axes de travail de son projet de service : le soutien aux aidants, la promotion d'actions inclusives pour les bénéficiaires,

le développement de partenariats avec le secteur des personnes âgées et la structuration du partenariat avec les Hôpitaux Civils de Colmar.

Enfin, la participation de l'ARSEA à la consultation territoriale sur la transformation de l'offre, pilotée par l'ARS et la CeA, a permis de renforcer les liens de partenariat et mettre en lumière une demande de coordination inter-associative pour assurer une meilleure continuité de parcours pour les bénéficiaires.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

Ce service peut apporter aide, information, conseil (sous forme d'actions individuelles ou collectives) et/ou accompagnement, à court terme ou dans la durée, dans les démarches et l'apprentissage d'autonomie. Il participe à l'évaluation des aptitudes, incapacités et potentialités de la personne dans le cadre d'un projet personnalisé motivant l'accès aux droits.

Le SAVS veille à une coordination des interventions en faveur des personnes en situation de handicap et leurs familles. Le soutien aux aidants et la mise en œuvre de temps de répit fait partie intégrante des missions du service.

Le SAVS couvre un territoire de 29 communes (cantons de Wintzenheim et de Munster).

2.1 Nombre de personnes concernées par les missions :

La file active du SAVS est de 59 personnes en 2022 contre 68 en 2021

Commentaires sur l'activité :

	2020	2021	2022
Nouveaux accueils	9	19	11
Personnes en accompagnement	63	68	59
Dossiers mis en veille	32	31	8
Investigations PCH	0	4	3
Evaluations sociales	0	1	0

Mission d'accueil : 15 notifications d'orientation SAVS ont été envoyées au service, 14 personnes ont été accueillies dont 11 sont entrées en accompagnement.

Mission d'accompagnement : Le nombre de personnes accompagnées est en baisse.

Veille sociale : On note 8 personnes nouvellement mises en veille en 2022.

Sorties : 7 personnes sont sorties d'accompagnement dont 1 pour objectifs atteints, 3 pour fin de droit, 3 pour absence de nouvelles/retour.

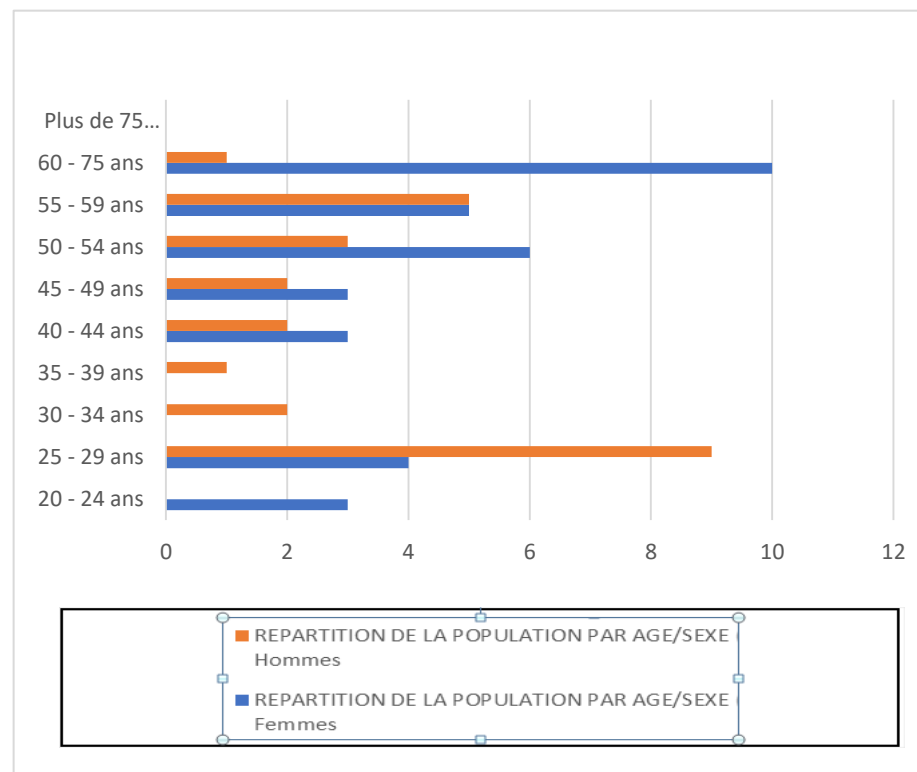
NATURE DES ENTRETIENS EN LIEN AVEC LES MISSIONS

Typologie	Entretiens au Service	Visites à domicile	Entretiens ou démarches à l'extérieur
Nombre	79	391	147

Commentaire : sur l'ensemble des rencontres et entretiens avec les personnes, 65% se font fait à l'extérieur du service (dont 72% au domicile des personnes) et 12% au service. Le contact téléphonique reste un lien privilégié.

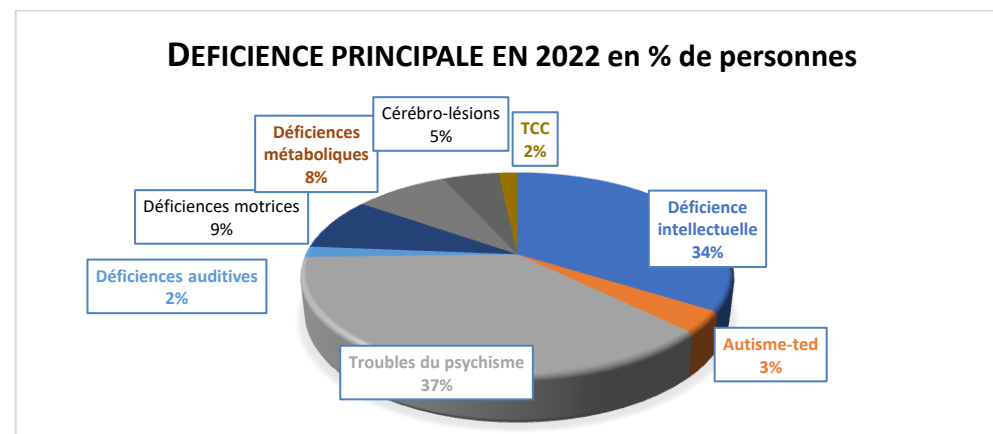
CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE :

2.2. Répartition de l'effectif par âge et par sexe au 31 décembre 2022

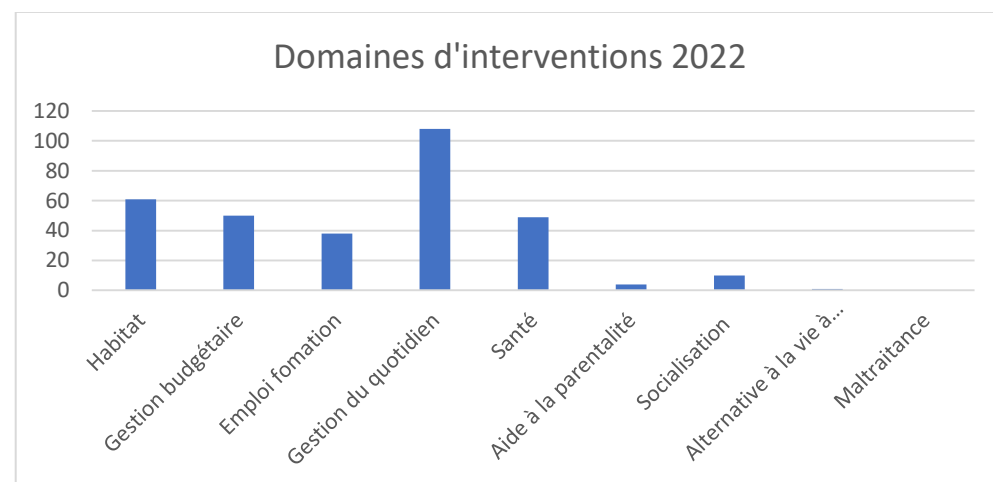


Commentaire : en 2022 la population accompagnée se compose de 34 femmes et de 25 hommes. La majorité de la population féminine a plus de 60 ans et la majorité de la population masculine a entre 25 et 29 ans. Ces publics nous demandent d'adapter nos pratiques et de nouer un lien plus important avec les structures d'insertions professionnelles (EA, ESAT, SAVE, Cap emploi...) et les services gériatriques et les institutions de retraites.

2.3. Type de déficience et /ou pathologie



Commentaire : les personnes accueillies souffrent majoritairement de troubles du psychisme (37%) ou de déficience intellectuelle (34%) ; en proportion moindre de déficiences motrices (9%). Une mutualisation des pratiques (conseil, appui technique, relais accompagnement...) avec le SAMSAH est effective.



Commentaire : les domaines d'interventions les plus importants sont la gestion du quotidien, l'habitat, la santé et la gestion budgétaire, tous domaines concourant au maintien de l'autonomie à domicile.

2.4. Situation familiale

	Nombre
Célibataire sans enfant	38
Célibataire avec enfant	12
Couple avec enfant	5
Couple sans enfant	4

Commentaire : On note 64% de personnes vivant seules, ce qui explique que le domaine d'intervention lié à la gestion de la vie quotidienne soit élevé. Les célibataires avec enfant représentent 20% des personnes accompagnées, les couples avec et sans enfant 1%.

PROTECTION DU MAJEUR	Nombre de personnes
Non concerné	42
Tutelle	3
Curatelle renforcée	14

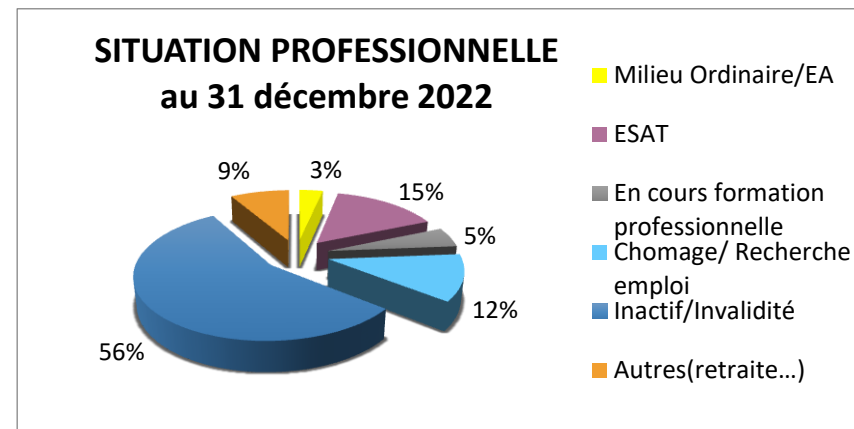
Commentaire : 29% des personnes accompagnées relèvent d'une mesure de protection nécessitant un soutien plus important dans les actes de conseils, préventions et décisions au quotidien. Un travail en collaboration se fait avec l'ensemble des mandataires judiciaires.

2.5. Mode de logement

HABITAT	Nombre de personnes
Logement autonome et habitat inclusif	47
Logement chez un tiers / colocation	11
Hébergement en famille d'accueil, résidences sociales, foyer,	1
Sans domicile fixe	0

Commentaire : 80% des personnes vivent dans un logement autonome et 19% chez un tiers ou en colocation.

2.6. Situation professionnelle



Commentaire : 56% des personnes accompagnées sont considérées comme inactives ce qui nécessite un partenariat renforcé auprès des structures d'activités et de loisirs, et 12% au chômage et en recherche d'emploi ce qui nécessite de renforcer le partenariat avec les dispositifs d'insertion professionnelle et de formation du droit commun.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1. Vie de l'établissement

Pour **le service :**

- **Mouvement du personnel :** Passage à mi-temps d'une Educatrice Spécialisée et embauche d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

Pour **les bénéficiaires :**

- **Actions collectives :** Organisation de 6 séances de sophrologie au sein des locaux du SAVS.
 - Participation de 15 bénéficiaires au thé dansant inter-associatif à Cernay.
 - Repas de Noël avec une quarantaine de bénéficiaires
 - Sortie bowling avec une trentaine de bénéficiaires

Ces activités ont été organisées en commun avec le SAVS SDR.

3.2. Travail avec les familles

Le service est à l'écoute et peut conseiller les familles sur certains besoins (droits communs, dispositif de soutien ...). Un questionnaire destiné aux familles a mis en évidence le besoin de temps d'échanges. Il est prévu qu'un Café des Aidants soit proposé début 2023.

Une conseillère a démarré l'animation sur le programme Profamille en lien avec le SAMSAH. Un soutien à la parentalité peut être demandé par les personnes accompagnées.

3.3. Promotion de l'inclusion

A travers le Projet de service, nous visons à promouvoir l'inclusion dans la cité en développant des actions collectives pour l'accès à la culture, aux activités sportives et en créant des conventionnements avec des partenaires culturels locaux.

Rencontre Cap Emploi

Travail avec le SAVE Sinclair (accompagnement d'un bénéficiaire avec TSA vers l'emploi)

3.4. Coordination des parcours des bénéficiaires

Le service contribue de manière importante à la coordination du parcours des personnes accompagnées en permettant ainsi la continuité de la mise en œuvre de la réponse à leurs besoins. C'est un enjeu important et les nombreux partenariats en témoignent. Rencontre avec la MAIA. Rencontre avec le CDRS

- Travail en partenariat avec le Centre pour Personnes Agées (évaluation d'une bénéficiaire) et le Petit Manoir (accueil de jour PA à Munster)
- Lien avec la Cimade pour des personnes réfugiées
- Recueil des besoins en termes de soutien et de lieu de parole auprès des aidants

3.5. Partenariats

De nombreux partenariats et rencontres partenariales sont noués dans l'optique de permettre la continuité et le relais des parcours des personnes accompagnées. Aussi l'ensemble des rencontres partenariales se sont poursuivies tout au long de l'année :

- 3 Rencontres dans le cadre du réseau PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins) avec la participation au sous-groupe TSNH (Travailleurs Sociaux Nord Handicap),
 - Définition avec l'organisme EDUCFI porté par la Caisse d'Epargne de la mise en œuvre de l'atelier à destination des personnes accompagnées sur la gestion,
 - Participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin
 - Visites appartements SEQUOIA, dispositif APPART'
-
- De manière générale, maintien des liens de travail avec l'ensemble des services et acteurs intervenant pour les questions de logement, gestion financière, accès aux droits, à l'emploi et aux soins, et les nouveaux dispositifs.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Elle est déclinée dans 2 domaines principaux :

4.1. Formation professionnelle

- Formation extincteur pour une CESF.
- Formation SST recyclage pour une ES.
- Gestion du Stress par la Sophrologie pour une EJE.
- Participation aux journées nationales du MAIS pour une ES.
- Groupes d'Analyse de la Pratique Professionnelle pour le personnel non Cadre (6 réunions dont 3 en commun avec le SAMSAH),
- Formation sur les entretiens systémiques « S'affilier et collaborer avec les familles » (1 personne)
- Visite du Home GERRER, habitat inclusif, en vue de l'accès au logement de certains bénéficiaires

5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2022

Répartition du personnel par catégorie et type de contrat (en ETP)

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	2,2	0,2		2			

La répartition du temps éducatif est faite entre une CESF à temps plein, une Educatrice Spécialisée à mi-temps et une Educatrice de Jeunes Enfants à mi-temps.

Evolution du personnel présent au 31/12 sur 3 ans (en ETP)

2020	2021	2022
2,2	2,2	2,2

6. CONCLUSION

L'arrivée à l'automne 2022 d'un nouveau cadre intermédiaire au SAVS 68 a redonné du souffle à l'équipe. Un travail d'actualisation des outils de suivi de l'activité a été entamé. La lecture commune du projet de service a permis de relancer la mise en œuvre des objectifs des fiches-action, notamment celles visant à l'inclusion des personnes. Fort de cette dynamique retrouvée, le SAVS 68 prévoit de continuer à décliner son projet de service en 2023.

Perspectives 2023

- Poursuivre les actions visant l'inclusion sociale au travers de propositions culturelles, de loisirs et sportives.
- Mettre en œuvre le café des aidants pour les proches des bénéficiaires des SAVS SDR et 68.
- Mettre en place la fiche de liaison sanitaire avec les Hôpitaux Civils de Colmar dans le cadre du partenariat initié avec les référents handicap des HCC
- Développer le partenariat avec le CDRS pour l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Annie WEISSLOCKER, Directrice et Mathieu ROECKEL, Cadre Intermédiaire